

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1826

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 27

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« d'un transfert de compétence prévu »

les mots :

« d'une délégation de compétence prévue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'alinéa 5.